

## MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

présenté à

**LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE  
L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

sur

**LE DOCUMENT**

***UNE PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE POUR SURVEILLER ET MESURER LES PROGRÈS RÉALISÉS  
AU QUÉBEC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE***

**Août 2009**

**Montréal** 

Service des infrastructures, transport et environnement  
Direction de l'environnement et du développement durable  
801, rue Brennan, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4  
[www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca)

La Ville de Montréal salue les efforts du gouvernement du Québec pour sa démarche de développement durable et en particulier l'élaboration d'indicateurs pour mesurer les progrès en matière de développement durable pour la province.

Ayant fait du développement durable une priorité, la Ville de Montréal est elle aussi soucieuse de mesurer les progrès en la matière et souhaite ainsi que les démarches et les outils de mesure de développement durable soient cohérents, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou provinciale.

## **Montréal, une vue d'ensemble**

- Aujourd'hui, le Conseil municipal, composé de 65 élus, exerce ses compétences locales sur le territoire des 19 arrondissements de Montréal et la Ville détient, par le Conseil d'agglomération, les compétences d'agglomération découlant de la Loi 75. La Ville de Montréal est dotée d'un budget d'un peu plus de 4 milliards de dollars en 2009.
- Au dernier recensement de 2006, la Ville de Montréal comptait 1 620 693 habitants, soit 87 % de la population de l'île et près du quart de la population québécoise.
- Riche de sa mosaïque de communautés culturelles, Montréal est la deuxième région urbaine la plus peuplée au Canada, la plus grande ville et le plus important pôle économique du Québec. Pour sa population, elle est également la première ville de langue française en Amérique du Nord.
- Cœur économique du Québec, elle comporte des pôles de développement importants en aérospatiale, en biotechnologie, en pharmaceutique, en télécommunications et en informatique.
- Montréal est un membre actif de l'*International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI), une organisation vouée à la promotion du développement durable dans les collectivités.

## **Le développement durable à Montréal**

La Ville de Montréal est résolument engagée sur la voie du développement durable. Rappelons que Montréal est la première ville d'importance au Québec à avoir adopté un Plan stratégique de développement durable, en avril 2005. Ce plan est le fruit d'un dialogue constant entre la Ville de Montréal, ses arrondissements et de nombreux organismes partenaires provenant de divers secteurs d'activités.

Rappelons que le Plan fait suite aux recommandations issues du Sommet de Montréal tenu en 2002. En octobre 2003, près de 80 organismes, ont souligné leur engagement à travailler aux côtés de la Ville en adhérant à la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable*.

Le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* est construit autour de dix orientations, dont quatre ont été ciblées comme prioritaires :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces.

La mise en œuvre du Plan s'échelonne sur une période de cinq ans (2005-2009). Il comprend deux phases : une phase de démarrage pour la période 2005-2006, constituée de 24 actions entreprises à court terme et; une phase 2007-2009 comprenant 36 actions.

Montréal a aussi adopté plusieurs outils de planification et d'intervention structurants qui s'inscrivent dans la poursuite du développement durable, entre autres :

- Imaginer - Réaliser Montréal 2025;
- le Plan d'urbanisme;
- la Stratégie de développement économique – réussir@montréal;
- le Plan de transport;
- la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels;
- la Politique de l'arbre.

### Un Plan qui suscite l'engouement

La participation de près de 160 organismes formellement engagés à réaliser des actions du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* démontre l'intérêt et la volonté grandissante des acteurs socioéconomiques d'adhérer à une démarche concertée au profit d'un développement urbain durable.

Cette démarche est d'ailleurs de plus en plus reconnue outre les frontières montréalaises. En effet, en juin 2006, Montréal s'est vue attribuée le *Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL* dans la catégorie planification pour son Plan stratégique de développement durable. Cette distinction a été conférée à Montréal dans le cadre du 60<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

## Deux démarches comparables

Les similitudes entre la démarche du gouvernement du Québec et celle de la Ville de Montréal en matière de développement durable sont nombreuses. Le tableau ci-après expose ces ressemblances, qui touchent tant l'approche que le contenu :

Gouvernement du Québec	Ville de Montréal
<b>Un encadrement législatif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur le développement durable</li> </ul>	<b>Un encadrement administratif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise</li> </ul>
<b>Un cadre de référence de mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie gouvernementale de développement durable</li> </ul>	<b>Une mise en œuvre en deux phases</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'action 2005-2006</li> <li>Plan d'action 2007-2009</li> </ul>
<i>Vision</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale</li> </ul>	<i>Quatre principes directeurs</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une collectivité au cœur du développement durable</li> <li>Une meilleure qualité de vie</li> <li>Une protection accrue de l'environnement</li> <li>Une croissance économique durable</li> </ul>
<i>Enjeux</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la connaissance</li> <li>Promouvoir l'action responsable</li> <li>Favoriser l'engagement</li> </ul>	<i>Principaux enjeux</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ils sont définis dans un diagnostic environnemental de l'île de Montréal (mars 2004)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>9 orientations stratégiques</li> <li>19 axes d'intervention</li> <li>29 objectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 orientations, dont quatre sont prioritaires</li> <li>Pour chaque orientation prioritaire, une série d'actions.</li> </ul>
<b>Un mécanisme de mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plans d'action des ministères et organismes de l'administration publique 2009-2013</li> </ul>	<b>Un mécanisme de mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>24 actions pour la phase 2005-2006</li> <li>36 actions pour la phase 2007-2009</li> </ul> Les actions sont mises en œuvre par la Ville et une multitude d'organismes partenaires (près de 160 en août 2009).
<b>Des mesures de suivi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de développement durable</li> <li>Rapports annuels</li> <li>Commissaire au développement durable</li> </ul>	<b>Des mesures de suivi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de l'état de l'environnement à Montréal</li> <li>Bilan annuel qui présente l'état d'avancement des actions</li> </ul>
Source : Stratégie gouvernementale de développement durable : Document de consultation, p. 10	Source : Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

D'autres similitudes méritent également d'être soulignées entre la *Stratégie gouvernementale de développement durable* (gouvernement du Québec) et le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (Ville de Montréal) :

<b>Gouvernement du Québec</b>	<b>Ville de Montréal</b>
Point de départ de la démarche : Tournée de consultation sur le projet de Plan de développement durable (novembre 2004)	Point de départ de la démarche : Sommet de Montréal (juin 2002)
Mise sur pied du Bureau de coordination du développement durable	Mise en place d'une équipe de coordination – développement durable
La Stratégie gouvernementale vise les ministères et les organismes publics	Les services corporatifs de la Ville, plusieurs arrondissements et villes reconstituées, ainsi que près de 160 organismes issus de différents secteurs d'activités se sont engagés à réaliser des actions du plan.

### **Les indicateurs de l'état de l'environnement à Montréal**

Dès l'adoption du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (Plan), la Ville de Montréal a travaillé de concert avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) pour élaborer une série de 17 indicateurs de l'état de l'environnement. Ceux-ci permettent de dresser le bilan des principaux enjeux environnementaux auxquels Montréal doit faire face en fonction des quatre orientations prioritaires du Plan. Ces 17 indicateurs donnent un aperçu des progrès ou des reculs en matière d'environnement sur le territoire montréalais et se veut un outil de référence pour évaluer l'efficacité des actions menées dans le domaine de l'environnement, en comparant les résultats de la période 2003-2006 avec la période de référence 1999-2002. Les indicateurs ne donnent pas un compte rendu exhaustif de l'état de l'environnement, mais plutôt une image de l'environnement à un moment précis dans le temps, ainsi que son évolution en comparant les moyennes annuelles de deux périodes.

Cinq critères de sélection ont été retenus afin de définir les indicateurs de l'état de l'environnement :

- Les données doivent provenir de sources fiables et rigoureuses;
- Les indicateurs doivent permettre d'illustrer les progrès ou les reculs accomplis relativement aux orientations prioritaires du Plan;
- Les indicateurs doivent illustrer des phénomènes montréalais;
- Les indicateurs doivent demeurer à la fois assez simples pour être compris par la population, et assez précis pour répondre aux besoins des partenaires du Plan;
- Les données doivent être publiques.

La Ville entend poursuivre la production des indicateurs de l'état de l'environnement au cours des prochaines années.

## **Sur la Loi sur le développement durable**

La Ville de Montréal a déjà fait part de son point de vue au gouvernement concernant l'article 4 de la Loi sur le développement durable quant à ses implications éventuellement pour les municipalités. Cet article indique que :

« Le gouvernement peut déterminer à compter de quelles dates ou selon quel échéancier et, le cas échéant, avec quelles adaptations, une ou plusieurs des dispositions de la présente loi, applicables à l'Administration, s'appliquent également :

1° à l'un ou plusieurs des organismes municipaux visés par l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) ».

La Ville de Montréal tient à souligner à nouveau qu'elle n'a attendu aucune obligation légale ou soutien financier avant d'entreprendre les travaux qui ont menés à l'adoption du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. Ce faisant, nous démontrons clairement que nous assumons d'ores et déjà, comme organisme public, nos responsabilités et notre leadership en matière de développement durable.

De la même façon, la Ville est intéressée à utiliser les indicateurs de développement durable qui sont soumis à cette consultation afin de maintenir une cohérence dans la mesure des progrès en matière de développement durable au Québec.

## **Une participation constante de la Ville au processus de consultation du gouvernement du Québec**

En février 2005, lors de la consultation publique sur le projet de Plan de développement durable du Québec, la Ville de Montréal offrait sa collaboration à la démarche du gouvernement en matière de développement durable et souhaitait être reconnu pour les efforts entrepris en matière de développement durable.

En novembre 2005, lors de la commission parlementaire sur l'étude du projet de loi sur le développement durable, la Ville suggérait qu'il y ait un mécanisme de concertation Ville/gouvernement sur le développement durable qui, non seulement reconnaîtrait la stratégie montréalaise, mais veillerait à assurer la cohérence des actions de développement durable, et dont les responsabilités, les moyens de mise en œuvre et les échéanciers seraient connus et partagés. La Ville souhaitait aussi être associée à l'élaboration des indicateurs de développement durable provinciaux afin d'obtenir des indicateurs comparables selon les échelles géographiques.

Entre 2006 et 2008, des représentants de la direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal ont participé aux différents échanges et ont eu l'occasion de faire part de leurs commentaires sur les premières ébauches d'indicateurs de développement durable proposés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

## **Commentaires sur la première liste des indicateurs de développement durable**

La Ville de Montréal prend acte du choix de l'approche par capitaux proposé par le gouvernement du Québec. La Ville considère que l'utilisation d'une liste commune d'indicateurs de développement durable présente un grand intérêt pour le suivi plus général des progrès en matière de développement durable tant à l'échelle locale que provinciale.

Rappelons que plusieurs villes au Québec ont aussi adopté et mis en œuvre des plans de développement durable (plan vert ou agenda 21) à ce jour. Il nous apparaît donc important que les outils de mesure du développement durable soient cohérents à chacune des échelles géographiques et qu'ils puissent être utilisés conjointement par les villes et par la province afin d'éviter la multiplication d'indicateurs de développement durable élaborés localement et qui ne permettent pas la comparaison et éventuellement l'étalonnage (benchmarking).

La majorité des indicateurs proposés pourraient être appliqués à l'échelle municipale. Toutefois, certains demanderaient des ajustements pour mieux refléter le caractère urbain (ex. indicateur 14 : état des écosystèmes forestiers; indicateur 17 : tendance des températures moyennes annuelles). D'autres gagneraient à être plus explicites (ex. indicateur 6 : répartition du revenu). De plus, quelques indicateurs plus spécifiques pourraient alors être développés pour tenir compte des enjeux globaux émergents.

En effet, les spécialistes appréhendent de plus en plus les impacts des changements climatiques ainsi que la disponibilité des ressources énergétiques fossiles, en particulier le pétrole. Ces changements sont appelés à transformer graduellement l'économie au cours des prochaines années.

Ainsi, il serait pertinent d'inclure un indicateur portant sur la résilience économique du Québec, afin de pouvoir évaluer au fil du temps la capacité à s'adapter à ces changements et à se tailler une place dans cette nouvelle économie en devenir.

Enfin, la Ville a débuté les travaux d'élaboration du prochain plan de développement durable de la collectivité montréalaise pour la période 2010-2015. Les indicateurs proposés pourraient être envisagés pour mesurer les progrès en matière de développement durable et pourraient compléter les indicateurs de l'état de l'environnement présentement utilisés à Montréal.

## **Conclusion**

Tel que nous l'avons déjà mentionné dans le cadre de consultations antérieures sur le développement durable, la Ville réitère ses félicitations envers le gouvernement du Québec pour sa démarche de développement durable et offre sa collaboration pour poursuivre les échanges d'expertise en matière de développement durable.